

# MULTICIDE® Intermédiaire 2086

POUR LA FABRICATION OU LA PRÉPARATION SEULEMENT

NO. D'HOMOLOGATION 24820

INSECTICIDE

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

SOLUTION

**PRINCIPE ACTIF:**

Tétraméthrine.....	8,90%
d-phénothrine.....	8,90%

MULTICIDE®, MGK® - Marque déposée of McLaughlin Gormley King Co.



ATTENTION POISON

CONTENU NET \_\_\_\_\_

Fabriqué par:



7325 Aspen Lane North  
Minneapolis, MN 55428  
U.S.A.(763) 544-0341

EPA Est. No. 1021-MN-2

Valent Canada Inc., 201-230 Hanlon Creek Blvd., Guelph, Ontario N1C 0A1, (519) 767-9262

**MODE D'EMPLOI:**

Utilisez seulement dans la fabrication d'insecticides inscrits sous la Loi sur les produits antiparasitaires. MULTICIDE® Intermédiaire 2086 est conçu pour être utilisé à raison de 2,25 % (pds) avec les propulseurs et les porteurs appropriés dans la préparation des pulvérisateurs insecticides à base d'eau. Lisez le bulletin technique pour les détails de formulation. Ne pas utiliser dans les endroits où l'on manipule, entrepose ou prépare des aliments, lorsque des aliments sont présents.

**PRÉCAUTIONS:**

**EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.** Dangereux si avalé. Évitez d'inhaler les vapeurs et évitez tout contact avec les yeux ou la peau. Évitez toute contamination de la nourriture et des aliments pour animaux.

**PREMIERS SOINS:**

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES:** Traiter selon les symptômes.

**DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT:** Toxique pour les organismes aquatiques.

**DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION:**

Rincez le contenant vide et ajoutez, si possible, les produits du rinçage au réservoir de formulation. Les fabricants canadiens de formulation qui utilisent ce produit doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser à l'agence provinciale responsable ou au fabricant.

**ENTREPOSAGE:**

Réchauffez à la température ambiante. Mélangez bien dans le baril avant tout échantillonnage et à chaque usage. Garder le contenant fermé. Entreposer dans un endroit frais. Ne rangez pas, ne versez pas et ne déversez pas près de sources de chaleur ou près de flammes nues.

**AVIS À L'UTILISATEUR:**

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

2020-06-01  
Sub.No.2020-1548

Numéro de téléphone d'urgence: Pour des renseignements concernant les urgences médicales ou les accidents mettant en cause des pesticides, composez le 1-888-740-8712.